

LE MEILLEUR CHOIX ENVIRONNEMENTAL  
EN PRODUITS DE LA MER



## Marine Stewardship Council Plans d'Action pour l'amélioration des pêcheries – Conseils et instructions

Comment utiliser les Modèles pour élaborer  
un Plan d'Action



---

# Table des matières

---

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Comment utiliser ce document</b>	<b>2</b>
<b>3. Étapes du processus d'élaboration d'un Plan d'Action</b>	<b>3</b>
<b>4. Présentation du processus de certification du MSC</b>	<b>4</b>
4.1 <i>Comment fonctionne le processus du MSC</i>	4
4.2 <i>Arbre d'évaluation pour la notation des pêcheries     (« arbre d'évaluation par défaut »)</i>	5
<b>5. Modèle de Plan d'Action – un aperçu</b>	<b>7</b>
<b>6. Éléments du Plan d'Action</b>	<b>10</b>
6.1 <i>Informations générales</i>	10
6.2 <i>Vue d'ensemble du Plan d'Action</i>	11
6.3 <i>Exigences du Référentiel</i>	12
6.4 <i>Mesures pour répondre aux exigences du Référentiel</i>	14
6.5 <i>Ressources requises</i>	16
6.6 <i>Responsabilités</i>	16
6.7 <i>Partenaires</i>	17
6.8 <i>Parties prenantes</i>	17
6.9 <i>Délais et étapes</i>	18
6.10 <i>Utiliser la feuille de calcul Excel pour relier les mesures et les IP</i>	18
<b>7. Évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action</b>	<b>19</b>
<b>8. Références</b>	<b>20</b>
<b>9. Contacts au sein du MSC</b>	<b>21</b>

## Photographie en couverture

La pêcherie de sole de Gambie planifie des améliorations en utilisant le Modèle de Plan d'Action.

© MSC / Cassie Leisk

# 1. Introduction

*Ce document fournit des modèles, conseils et instructions pour élaborer un Plan d'Action pour l'amélioration des pêcheries. Ces plans visent à aider les candidats potentiels à la certification MSC, à définir et à mettre en œuvre des mesures concrètes pour permettre à leur pêcherie de se conformer, dans un délai donné, aux exigences du MSC.*

## À qui est destiné ce guide ?

Ce document est destiné aux candidats potentiels à la certification dont les pêcheries ne respectent pas encore les exigences du Référentiel MSC. Il s'adresse à ceux qui disposent déjà des résultats d'une pré-évaluation, ou d'un examen de base équivalent, selon le Référentiel et mené par un organisme de certification accrédité et indépendant ou par des consultants qualifiés. En leur qualité de candidats potentiels à la certification, les utilisateurs de ce document sont donc déjà censés connaître les domaines où des améliorations sont nécessaires pour permettre à leur pêcherie de réussir une évaluation complète selon le Référentiel MSC.

## Un outil pratique

Le MSC souhaite que ces conseils et instructions soient pragmatiques et faciles à comprendre. L'objectif du MSC est que cet outil soit utile aux candidats potentiels à la certification et qu'il vous aide à décrire clairement et simplement :

- Les mesures à mettre en œuvre pour permettre à votre pêcherie de répondre au Référentiel MSC.
- Les personnes, les autres organisations ou parties prenantes participant au projet, ainsi que leurs responsabilités.
- Les ressources requises.
- Les délais et les étapes spécifiques qui vous aideront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de vos objectifs.

Ce document part de l'hypothèse que vous connaissez déjà le programme de certification et d'écolabellisation du MSC, sa vision et ses missions, mais aussi une partie de la terminologie de base et des notions fondamentales relatives au processus de certification.

Compte tenu des objectifs du MSC et du public auquel sont destinés ces conseils et instructions, ce document ne comporte pas d'informations spécifiques sur la manière dont les différentes pêcheries devraient ou pourraient se conformer au Référentiel. Ces informations sont fournies dans le Référentiel MSC lui-même et dans les rapports de pré-évaluation relatifs à votre pêcherie, ou ceux établis par des consultants. Toutes ces informations devraient être utilisées par votre organisation pour vous aider à décider quelles mesures sont les plus appropriées et dans quel ordre il convient de les mettre en œuvre.

## 2. Comment utiliser ce document

*Ces conseils et instructions se focalisent sur les aspects opérationnels. Ils ont été établis pour vous aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures concrètes avec les partenaires et/ou parties prenantes de votre projet pour permettre à votre pêcherie de réussir une évaluation complète selon le Référentiel MSC.*

Nous avons créé des versions électroniques du Modèle de Plan d'Action disponibles sous Word et Excel à l'adresse [www.msc.org/go/fisheries-improvement](http://www.msc.org/go/fisheries-improvement). Ces documents vous aideront à mettre en correspondance les mesures que vous projetez de mener à bien et les indicateurs de performance (IP) du MSC. Chacun peut être adapté à vos besoins, pour créer, par exemple, les tableaux relatifs au Plan d'Action sous Excel, ou encore la feuille de correspondance sous Word. Ces outils ne sont pas des documents officiels du programme MSC, et leur utilisation n'est nullement obligatoire : leur visée est exclusivement pratique.

Vous trouverez tout au long de ce guide des aperçus des divers tableaux, ainsi que des explications quant à leur utilisation. En lisant chaque section l'une après l'autre, vous devriez être à même d'établir un

Plan d'Action très complet répondant à vos besoins et à ceux des partenaires, participants ou parties prenantes de votre projet.

Le schéma page 3 récapitule les grandes étapes du processus d'élaboration d'un Plan d'Action. Puis sont fournies quelques informations sur le programme MSC, ainsi qu'une vue d'ensemble des modèles. Viennent ensuite, à partir de la page 7, des explications détaillées décrivant les éléments constitutifs d'un Plan d'Action, et pour finir, à partir de la page 20, une sélection de documents de référence et une liste de contacts au sein du MSC. Des conseils et instructions complémentaires sont fournis tout au long du document sur les mesures que vous pourriez prendre, leur degré de priorité et l'allocation de ressources à votre projet d'amélioration des pêcheries.



Le FIP de la sardinelle indienne : un travail collaboratif pour développer un Plan d'Action d'amélioration.

### 3. Étapes du processus d'élaboration d'un Plan d'Action

*Lors du développement d'un Plan d'Action, plusieurs étapes sont nécessaires pour assurer sa rigueur et le succès de sa mise en œuvre. Le schéma suivant est un résumé des étapes à suivre.*



## 4. Présentation du processus de certification du MSC

*La certification d'une pêcherie implique une évaluation volontaire permettant de déterminer si la pêcherie répond aux principes et critères du MSC pour une pêche durable.*

### 4.1 Comment fonctionne le processus du MSC

En sa qualité d'organisme indépendant, international et à but non lucratif, le MSC a pour mission d'utiliser son label et son programme de certification des pêcheries pour contribuer à améliorer la santé des océans. Il reconnaît et récompense les pratiques de pêche durable, guide le consommateur dans ses choix et travaille avec les acteurs de la filière pêche pour faire évoluer le marché des produits de la mer vers la durabilité.

Dans le cadre du programme MSC, les pêcheries sont certifiées et peuvent utiliser le label bleu dès lors qu'elles se conforment au Référentiel MSC.

**Ce Référentiel comporte trois grands principes :**

- 1. Santé des stocks de poisson**
- 2. Impact sur les écosystèmes**
- 3. Bonne gestion des pêcheries**

Les mesures prises par les pêcheries pour démontrer qu'elles respectent ces principes sont très variables et dépendent de chaque pêcherie.

La certification selon le Référentiel MSC est un processus en plusieurs étapes et mené par des organismes de certification indépendants. Ce processus débute généralement par une pré-évaluation. Cette étape vise à déterminer si une pêcherie est prête pour une évaluation complète et à fournir des indications sur les points qui devraient être améliorés pour répondre aux exigences de performance du MSC.

Une évaluation complète est un processus en sept étapes, qui ne seront pas décrites ici (voir le document de référence : La certification des pêcheries de A à Z !). Il importe toutefois de noter qu'une évaluation

complète s'appuie essentiellement sur l'arbre d'évaluation par défaut du MSC. Ce document de référence devrait également servir de base à l'élaboration de votre Plan d'Action, car il présente les exigences de performance détaillées par rapport auxquelles vous évaluez les résultats de votre plan.

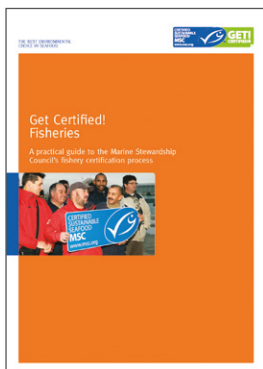
En résumé, le processus d'évaluation consiste à noter 31 indicateurs de performance en expliquant comment les conditions d'obtention de certaines notes (ou "balises de notation") sont remplies. Pour bénéficier de la certification MSC, la pêcherie doit obtenir une note égale ou supérieure à 60 pour chacun des indicateurs de performance. Si une pêcherie obtient une note inférieure à 60 pour l'un des indicateurs de performance, la certification ne lui sera pas accordée. Par ailleurs, pour être certifiée, la pêcherie doit obtenir une note globale égale ou supérieure à 80 pour chacun des trois principes du MSC.

Dans le cas de certaines pêcheries, et uniquement pour cinq indicateurs de performance liés à l'état (c'est-à-dire aux résultats), lorsque les données quantitatives disponibles ne sont pas suffisantes pour noter un indicateur de performance selon les balises de notation habituelles, la méthodologie d'évaluation RBF du MSC (basée sur une analyse de risques) pourra être utilisée. C'est un ensemble de méthodes d'évaluation permettant aux organismes de certification d'évaluer les risques qu'une pêcherie représente pour la durabilité (ou l'état) des espèces cibles, retenues et captures accessoires, comme pour celle des habitats et des écosystèmes. Les procédures concernant l'utilisation de la méthodologie RBF sont détaillées dans les exigences de certification du MSC.

Un Plan d'Action efficacement mené a permis de nombreux progrès dans la pêche de crevette Seabob d'Atlantique du Suriname visant la certification MSC.



© MSC



*Le certification des pêcheries de A à Z !*

Lorsqu'une pêche obtient une note inférieure à 80 mais au moins égale à 60 pour un indicateur de performance, l'organisme de certification fixera une ou plusieurs conditions pour poursuivre la certification. L'organisme de certification fixera des délais appropriés pour répondre à chacune des conditions et il devrait spécifier le résultat ou les objectifs que devrait atteindre la pêche. L'organisme de certification a pour rôle d'établir clairement le résultat souhaité et non de prescrire les mesures spécifiques qu'il conviendrait de prendre. Il appartient donc à la pêche de décider comment atteindre les résultats souhaités.

Dans le cadre de votre pré-évaluation ou de votre examen de base, vous devriez disposer d'une grande quantité d'informations sur les améliorations à apporter pour atteindre le niveau de performance exigé par le Référentiel MSC. Vous devrez les analyser et établir un lien direct entre les améliorations décidées et un ou plusieurs des 31 indicateurs de performance définis dans l'arbre d'évaluation par défaut.

Les documents de référence du MSC qui vous seront utiles, comme La certification des pêcheries de A à Z !, l'arbre d'évaluation par défaut et les informations concernant la méthodologie RBF, sont listés à la section 8 de ce guide.

#### 4.2 Arbre d'évaluation pour la notation des pêcheries (« arbre d'évaluation par défaut »)

Le tableau ci-après indique les composants et les indicateurs de performance par défaut de la méthodologie d'évaluation des pêcheries du MSC pour la notation des pêcheries selon les principes et critères du MSC.

[www.msc.org/go/msc-default-assessment-tree](http://www.msc.org/go/msc-default-assessment-tree)

Votre rapport de pré-évaluation devrait vous indiquer le niveau d'aptitude de votre pêche à répondre aux 31 indicateurs de performance et préciser pour quels indicateurs des actions d'amélioration sont nécessaires.

## 4. Présentation du processus de certification du MSC *suite*

Le tableau suivant présente les composants et les indicateurs de performance par défaut contenus dans la méthodologie d'évaluation des pêcheries du MSC. Ils permettent de noter les pêcheries selon les principes et critères du MSC pour une pêche durable.

Principes	Composants	Indicateurs de performance
<b>Principe 1 :</b> Stock(s) de poisson cible	Résultat	1.1.1 État du stock
		1.1.2 Points de référence
		1.1.3 Reconstitution du stock
	Stratégie de capture (Gestion)	1.2.1 Stratégie de capture
		1.2.2 Règles et outils de contrôle des captures
		1.2.3 Information et suivi
		1.2.4 Évaluation
<b>Principe 2 :</b> Écosystème	Espèces retenues	2.1.1 État des espèces retenues
		2.1.2 Gestion des espèces retenues
		2.1.3 Information et suivi relatifs aux espèces retenues
	Captures accessoires	2.2.1 État des captures accessoires
		2.2.2 Gestion des captures accessoires
		2.2.3 Information et suivi relatifs aux captures accessoires
	Espèces menacées, en danger et protégées (MDP)	2.3.1 État des espèces MDP
		2.3.2 Gestion des espèces MDP
		2.3.3 Information et suivi relatifs aux espèces MDP
	Habitat	2.4.1 État de l'habitat
		2.4.2 Gestion de l'habitat
		2.4.3 Information et suivi relatifs à l'habitat
	Écosystème	2.5.1 État de l'écosystème
		2.5.2 Gestion de l'écosystème
		2.5.3 Information et suivi relatifs à l'écosystème
<b>Principe 3 :</b> Système de gestion	Gouvernance et politique	3.1.1 Cadre légal et/ou coutumier
		3.1.2 Consultation, rôles et responsabilités
		3.1.3 Objectifs à long terme
		3.1.4 Incitations à une pêche durable
	Système de gestion spécifique à la pêche	3.2.1 Objectifs spécifiques à la pêche
		3.2.2 Processus de décision
		3.2.3 Conformité et application
		3.2.4 Plan de recherche
		3.2.5 Évaluation des performances de gestion



## 5. Modèle de Plan d'Action – Un aperçu

Le document Word comprend trois Tableaux qui vous aideront à établir et mettre en œuvre votre Plan d'Action :

1. Vue d'ensemble du Plan d'Action
2. Détails du Plan d'Action
3. Évaluation par rapport aux jalons du Plan d'Action

Vous trouverez dans les sections 6 et 7 de ce document des conseils et instructions détaillés sur chacun des éléments du Plan d'Action et sur la manière de compléter les tableaux.

**Tableau 1 : Vue d'ensemble du Plan d'Action**

<b>Nom de la pêcherie :</b>		<b>Date de démarrage :</b>
<b>Localisation de la pêcherie :</b>	<b>Méthode de pêche :</b>	<b>Date de fin (prévue) :</b>
<b>Chefs de projets</b> (Organisation responsable du Plan d'Action) :		<b>Améliorations recommandées par :</b>
<b>Vue d'ensemble du Plan d'Action :</b>		

**Tableau 2 : Détails du Plan d'Action**

Exigences du Référentiel	Mesures	Ressources requises	Responsable pour la mesure	Partenaires pour la mesure	Parties prenantes	Délais / étapes
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						

**Tableau 3 : Évaluation par rapport aux Jalons du Plan d'Action**

Exigences du Référentiel	Mesures	Délais / étapes	État d'avancement / résultats	Étape révisée
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

## 5. Modèle de Plan d'Action – Un aperçu *suite*

Nous avons également adapté un modèle de feuille de calcul Excel (disponible sur [www.msc.org/go/fisheries-improvement](http://www.msc.org/go/fisheries-improvement)), qui aidera à recouper et lier les tâches et les mesures prévues dans votre Plan d'Action avec les indicateurs de performance du MSC. Il vous permettra d'attribuer des priorités à chacune des mesures. Cela pourrait s'avérer utile si vous prévoyez de mettre en œuvre certaines mesures susceptibles d'aider votre pêcherie à se conformer à plusieurs indicateurs de performance. Un aperçu est fourni ci-après.

Action / Tâche	Responsable et partenaires	Temps
<b>1. Évaluation du stock</b>		
1.1 Développer une méthodologie d'évaluation du stock	Organisation cliente; Institut de recherche	6 mois
1.2 Conduire l'évaluation du stock	Institut de recherche	12 mois
1.3 Commissionner un examen par des pairs de l'évaluation du stock	Institut de recherche; Organisme de gestion	12 mois
1.4 Examen des protocoles de collecte des données et d'échantillonnage	Institut de recherche; Organisation cliente	18 mois
<b>2. Habitats et écosystèmes</b>		
2.1 Analyse des impacts sur les habitats	Consultant en sciences des pêches	
2.2 Analyse des études sur les écosystèmes et rédaction d'un rapport	Consultant en sciences des pêches	
<b>3. Application : Suivi, contrôle et surveillance (SCS)</b>		
3.1 Formaliser les sites de débarquements	Organisation cliente; Organisme d'application	
3.2 Développer un programme de surveillance des sites de débarquement (ex. contrôles aléatoires ou ciblés)	Organisme d'application	
3.3 Employer et former des agents supplémentaires chargés de l'application des règles	Organisme d'application	
3.4 Révision de la stratégie existante de SCS	Organisme d'application; Organisme de gestion	
3.5 Collecte des données relatives aux activités de SCS (ex. nombre de patrouilles de surveillance, infractions)	Organisme d'application	
<b>4. Gestion et gouvernance</b>		
4.1 Examen des lois, sanctions et amendes applicables aux pêcheries	Organisme de gestion; partenaires de gestion / groupe consultatif	
4.2 Révision des mesures de gestion nationales et internationales et de leur efficacité	Organisme de gestion; partenaires de gestion / groupe consultatif	
4.3 Documenter les efforts actuels pour démontrer l'existence de processus efficaces	Organisme de gestion; partenaires de gestion / groupe consultatif	
4.4 Demander une lettre de soutien aux parties-prenantes pour encourager l'adoption d'un Plan de Gestion de la Pêcherie	Organisation cliente; ONGs	
4.5 Développer un plan de recherche	Organisation cliente; Institut de recherche; Organisme de gestion; ONGs	

Notes : Dans ce cas hypothétique, 'l'organisation cliente' est un groupe de pêcheries (par ex. une organisation de producteurs, un groupe industriel ou l'association d'une communauté de pêcheurs)



## 6. Éléments du Plan d'Action

*Des éléments importants sont à prendre en compte dans le développement d'un Plan d'Action robuste. Ils doivent être clairement définis en utilisant le modèle de Plan d'action.*

### 6.1 Informations générales

Le tableau 1 du modèle de Plan d'Action (voir aperçu ci-après) est destiné à présenter des informations générales importantes pour identifier la pêcherie. Il offre une vue globale du projet d'amélioration de la pêcherie. Il permettra aux chefs de projets, aux participants, aux parties prenantes et autres lecteurs extérieurs de voir d'un coup d'œil en quoi consiste le Plan d'Action et qui est responsable de sa mise en œuvre.

**La liste ci-après explique quelles sont les informations à faire figurer dans chaque case :**

**Nom de la pêcherie :** Nom de la pêcherie sur laquelle porte le Plan d'Action. Il pourrait notamment s'agir du nom de l'espèce ou des espèces cible(s) et/ou de la ou des méthodes de pêche (exemple : la pêcherie au filet maillant de mâchoiron banderille de Mauritanie).

**Localisation de la pêcherie :** Si elle n'est pas déjà identifiée dans le nom de la pêcherie, localisation géographique de la pêcherie, en indiquant la région, l'océan ou la mer et/ou le(s) pays inclus dans les limites de la pêcherie.

**Méthode de pêche :** Si elle n'est pas déjà indiquée dans le nom de la pêcherie, méthode(s) utilisées au sein de la pêcherie.

**Date de démarrage :** Date de début du Plan d'Action, c'est-à-dire celle où les tâches et mesures commencent à être mises en œuvre.

**Date de fin :** La date où les chefs de projets prévoient que les mesures indiquées dans le Plan d'Action auront été menées à bien avec succès.

**Chefs de projets :** Organisation(s) responsable(s) de la mise en œuvre du Plan d'Action. Par exemple, l'organisation qui coordonne les activités et qui veille à ce que les autres acteurs impliqués dans le projet s'acquittent de leurs engagements. Comme le recommande la brochure du MSC intitulée « La certification des pêcheries de A à Z ! », le fait de s'organiser et de désigner un chargé de projet pour diriger la mise en œuvre du Plan d'Action peut grandement contribuer à son succès.

**Améliorations recommandées par :** Nom de l'organisation ou de la ou des personnes ayant effectué la pré-évaluation (dans le cas d'un organisme de certification) ou l'examen de base (s'il s'agit de consultants indépendants).

Tableau 1 : Vue d'ensemble du Plan d'Action

<b>Nom de la pêcherie :</b>		<b>Date de démarrage :</b>
<b>Localisation de la pêcherie :</b>	<b>Méthode de pêche :</b>	<b>Date de fin (prévue) :</b>
<b>Chefs de projets (Organisation responsable du Plan d'Action) :</b>		<b>Améliorations recommandées par :</b>
<b>Vue d'ensemble du Plan d'Action :</b>		

## 6.2 Vue d'ensemble du Plan d'Action

Dans le tableau 1 de la page précédente, une grande case est disponible pour que vous y résumiez les principaux éléments du Plan d'Action.

Si l'objectif principal du projet est d'améliorer les performances pour permettre à la pêcheurie d'être certifiée MSC, ses éléments clés doivent être liés aux indicateurs de performance de l'arbre d'évaluation par défaut. Dans la pratique, cette vue d'ensemble devrait contenir suffisamment d'informations pour que les membres de l'équipe du projet, les parties prenantes ou les autres lecteurs comprennent les activités générales et les délais impliqués par l'amélioration de la pêcheurie. Par souci pratique, il est souhaitable que la vue d'ensemble soit brève, et qu'elle ne fournisse que des informations succinctes.

Il pourrait être plus commode de compléter cette section après l'élaboration de l'ensemble du Plan d'Action. Cela garantirait que la vue d'ensemble reflète le contenu effectif du plan, et qu'elle tienne compte des étapes spécifiques et des responsabilités.

### Par exemple :

La pêcheurie de mâchoiron banderille de Mauritanie a confié en novembre 2009 la réalisation d'une pré-évaluation à [l'organisme de certification Y]. Les résultats ont indiqué que la pêcheurie ne respecterait pas le Référentiel MSC pour le principe 1 (espèces cibles) ni pour les composants "espèces retenues" et "captures accessoires" sous le principe 2. Les principales améliorations requises consistent à : 1) fournir une évaluation adéquate du (ou des) stock(s) cible(s), et 2) permettre aux évaluateurs de déterminer plus clairement les risques que la pêcheurie pourrait poser sur quatre espèces retenues (non-cibles) et plusieurs captures accessoires.

Ce Plan d'Action se concentre sur les mesures nécessaires pour répondre à ces problèmes. Au cours des six prochains mois, nous travaillerons avec le Département des sciences halieutiques à l'élaboration d'une méthodologie adéquate d'évaluation des stocks. Dans un délai de 12 mois, après que la méthodologie révisée aura été adoptée, une évaluation préliminaire des stocks fondée sur les meilleures données disponibles et tenant compte des incertitudes sera effectuée, puis relue par des pairs. Pour déterminer plus clairement les risques que pose la pêcheurie sur les espèces retenues et les captures accessoires, un atelier scientifique sera organisé dans un délai de trois mois après le démarrage de ce plan. Il réunira des experts compétents et les parties prenantes en vue d'examiner toutes les données pertinentes et de réaliser une évaluation des risques en bonne et due forme sur la base de la méthodologie RBF du MSC. En fonction des résultats de ce processus, nous pourrions réviser le Plan d'Action ou procéder à une évaluation complète après que l'évaluation des stocks aura été menée avec succès.

La section suivante (6.3) fournit des conseils et instructions pour l'élaboration du contenu de votre Plan d'Action.

## 6. Éléments du Plan d'Action *suite*

### 6.3 Exigences du Référentiel

Dans le tableau 2 du modèle de Plan d'Action (voir aperçu ci-après), vous pouvez décrire en détail les tâches et mesures spécifiques de votre Plan d'Action.

**Tableau 2 : Détails du Plan d'Action**

Exigences du Référentiel	Mesures	Ressources requises	Responsable pour la mesure	Partenaires pour la mesure	Parties prenantes	Délais / étapes
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						

Dans la première colonne, intitulée « Exigences du Référentiel », vous indiquerez les termes du Référentiel auquel la pêcheur vise à se conformer dans le Plan d'Action. Par conséquent, vous devrez y reporter les performances exigées par la balise de notation (BN) 80 correspondante de l'arbre d'évaluation.

Pour reprendre l'exemple présenté à la section 6.2 si une amélioration essentielle identifiée dans un rapport de pré-évaluation consiste à assurer « une bonne évaluation de l'état du stock », alors, l'indicateur de performance (IP) correspondant de l'arbre d'évaluation par défaut est l'IP 1.2.4. La balise de notation 80 correspondante est donc rédigée en ces termes :

« *L'évaluation est appropriée pour le stock et pour la règle de contrôle des captures, et elle évalue l'état du stock par rapport aux points de référence.* »

« *L'évaluation tient compte des incertitudes.* »

« *L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une relecture par des pairs.* »

IP 1.2.4, BN 80

Le texte ci-dessus, y compris le numéro de l'IP identifiant, sera donc inséré dans la colonne « Exigences du Référentiel » du tableau 2 du modèle de Plan d'Action (Ajustez les largeurs des colonnes et leur disposition de manière à y faire figurer toutes les informations pertinentes).

Dans la colonne suivante (voir section 6.4), vous identifierez les mesures que vous mettrez en œuvre pour atteindre le niveau de performance fixé par la balise 80 correspondante. Dans certains cas, plusieurs mesures pourraient devoir être mises en œuvre pour répondre à un seul et même indicateur de performance. À l'inverse, une même mesure pourrait contribuer à répondre aux exigences de plusieurs indicateurs de performance. Nous reviendrons sur ce cas de figure à la section 6.4.

#### Exigences du Référentiel en cas d'utilisation de la méthodologie d'évaluation RBF

L'amélioration requise peut ne concerner qu'un seul des IP relatifs à l'état des espèces<sup>1</sup> (voir également sections 4.1 et 4.2). Lorsque les données disponibles ne sont pas suffisantes, une « Analyse Sensibilité et Productivité » (Productivity Sensibility Analysis = PSA) peut avoir été réalisée pendant la pré-évaluation. Dans le cas contraire, il est possible que la méthodologie RBF doive être utilisée pour noter<sup>2</sup> cet élément pendant l'évaluation complète. Dans ce cas, les exigences du Référentiel inscrites dans cette colonne doivent se référer aux attributs pertinents répertoriés dans les sections de la méthodologie RBF consacrées à la PSA. On dénombre sept attributs de productivité et quatre attributs de sensibilité.

En effet, lorsqu'une amélioration est requise car la pêcheur présente un trop grand risque pour certains attributs affectant la durabilité d'une espèce, l'objectif consiste à réduire ce risque.

<sup>1</sup> IP 1.1.1 État du stock cible ; IP 2.1.1 État des espèces retenues ; IP 2.2.1 État des captures accessoires.

<sup>2</sup> Une pré-évaluation par un organisme de certification accrédité et formé à l'utilisation de la méthodologie d'évaluation RBF du MSC devrait clairement établir s'il s'agit d'un résultat probable dans l'hypothèse où les données seraient insuffisantes pour déterminer l'état des espèces cibles, retenues ou les captures accessoires, ou celui des habitats ou des écosystèmes. Si le rapport n'est pas clair sur ce point, nous vous recommandons de demander à l'organisme de certification ou au consultant ayant rédigé le rapport sur votre pêcheur de vous conseiller en la matière.

Par exemple, une PSA pourrait être réalisée pour certaines captures accessoires dans votre pêcherie. Elle pourrait faire apparaître qu'une espèce obtient une note élevée (ce qui signifie que les risques sont trop importants) pour l'attribut de sélectivité. Le texte inséré dans la colonne « Exigences du Référentiel » pourrait donc être le suivant :

*« Réduire les risques liés à la sélectivité de l'engin de pêche [xxx] sur l'espèce [abc] ».*

Les mesures prises pour améliorer les performances devraient donc viser à réduire la note du risque, c'est à dire à réduire le risque posé par la méthode de pêche utilisée dans la pêcherie.

#### **Conseils et instructions complémentaires**

Dans la pratique, le rapport de pré-évaluation ou l'examen de base de la pêcherie doivent contenir des informations sur les points qui, pour l'heure, empêchent la pêcherie de répondre au Référentiel MSC. Ces informations peuvent être très spécifiques et citer directement les indicateurs de performance du MSC et/ou les balises de notation de l'arbre d'évaluation par défaut du MSC. Ou alors, les informations fournies peuvent également être plus générales, faire indirectement référence aux composants du Référentiel et ne fournir que des « indications » génériques concernant l'exigence de performance.

Dans tous les cas de figure, il appartient aux participants du projet d'amélioration de la pêcherie (et en particulier aux chefs de projet) d'analyser quels sont les indicateurs de performance qui permettraient de préciser sur quelles exigences du MSC la pêcherie doit s'améliorer. Cela implique une analyse plus approfondie du ou des rapports de pré-évaluation / de l'examen de base, ainsi que des méthodologies du MSC. L'objectif est de se pencher sur les problèmes identifiés et sur la formulation précise des balises de notation, qui servent à l'interprétation opérationnelle du Référentiel. Ainsi, la balise 60 vous indiquera le seuil minimum qui doit être franchi, tandis que la balise 80 vous indiquera le seuil à atteindre pour respecter le Référentiel sans aucune condition. En comparant les termes employés dans la description de ces exigences de performance et ceux utilisés dans le rapport

de pré-évaluation ou l'examen de base, vous pourrez déterminer quels sont l'indicateur de performance et la balise de notation les plus appropriés pour cet élément de votre Plan d'Action. Cette comparaison devrait également vous permettre d'identifier les éventuels facteurs contributifs, ce qui pourrait vous guider dans le choix des mesures à prendre.

Si vous envisagez de vous engager dans l'élaboration d'un Plan d'Action, c'est probablement que votre pêcherie ne respecte pas encore le Référentiel MSC et qu'un ou plusieurs éléments ne sont pas conformes aux critères fixés par la balise de notation 60 (ce qui implique que la pêcherie ne peut être certifiée). L'objectif primordial est donc de faire en sorte que ces éléments dépassent le seuil de 60. Nous recommandons toutefois que vos plans visent à respecter les exigences de la balise de notation 80 afin de garantir que les notes globales pour chaque principe soient égales ou supérieures à 80. Si elle n'atteint pas la note globale de 80 pour chaque principe, la pêcherie ne peut être certifiée.

La décision de viser une note de 60 ou de 80 pour les différents indicateurs de performance est laissée à votre entière discrétion : elle représente un risque calculé concernant la probabilité que la pêcherie obtienne les notes globales lui permettant de répondre aux conditions de certification. Vous devrez décider avec vos partenaires quelle est la meilleure stratégie pour votre pêcherie. Vous devrez également être conscients que des conditions seront attachées aux éventuels indicateurs de performance notés entre 60 et 79 pendant l'évaluation complète et qu'un Plan d'Action devra être mis en œuvre pour y remédier. Plus vous prendrez de mesures au stade d'amélioration de la pêcherie et préalablement à l'évaluation complète, plus l'impact sur la note globale de votre pêcherie devrait être élevé, augmentant la probabilité que la pêcherie soit certifiée.

La section suivante fournit des conseils et instructions sur l'élaboration et la mise en œuvre des mesures pour répondre aux exigences du Référentiel.

## 6. Éléments du Plan d'Action *suite*

### 6.4 Mesures pour répondre aux exigences du Référentiel

Dans la colonne « Mesures » du tableau 2, vous indiquerez les tâches et les mesures que vous mettrez en œuvre pour répondre aux exigences du Référentiel listées dans la colonne précédente.

Les exigences du Référentiel (c'est-à-dire les balises de notation 80) comportent bien souvent plus d'un facteur en rapport avec l'indicateur de performance. Comme cela a été démontré dans l'exemple ci-dessus relatif à l'IP 1.2.4 sur l'adéquation de l'évaluation des stocks, nous pouvons constater qu'un certain nombre de facteurs contribuent à atteindre la balise 80. Chaque facteur a été souligné dans l'extrait ci-après :

« *L'évaluation est appropriée pour le stock et pour la règle de contrôle des captures, et elle évalue l'état du stock par rapport aux points de référence.* »

« *L'évaluation tient compte des incertitudes.* »

« *L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une relecture par des pairs.* »

Chacun de ces facteurs pourrait avoir son importance pour le choix des mesures. Le rapport de pré-évaluation ou l'examen de base devraient vous fournir les informations nécessaires pour déterminer les facteurs qui requièrent une action de votre part. Par exemple, en partant de l'hypothèse que nous connaissions d'autres facteurs pour la pêcherie exemple de mâchoiron banderille de Mauritanie, les tâches et les mesures pourraient être les suivantes :

- 1.1. Élaborer une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks appropriée pour le stock de mâchoiron banderille de Mauritanie.
- 1.2. Réaliser l'évaluation du stock.
- 1.3. Demander une relecture par des pairs des résultats de l'évaluation du stock.

Comme cela a été démontré, compte tenu du nombre de facteurs, plusieurs actions sont liées à cette exigence du Référentiel. Il convient de noter que ces mesures (dans cet exemple) sont également pertinentes pour l'indicateur de performance relatif à l'état du stock sous le principe 1 (IP 1.1.1).

Dans notre pêcherie exemple, l'absence d'une bonne évaluation de stock aurait pu avoir d'importantes conséquences sur la note de l'indicateur de performance relatif à l'état du stock. Sans une bonne évaluation des stocks, il est difficile de déterminer sa durabilité, ce qui peut conduire à une note insuffisante pour répondre au Référentiel. Grâce à cet exemple, nous pouvons constater que certaines mesures peuvent bénéficier à plus d'un indicateur de performance. La mise en œuvre des mesures suggérées ci-dessus pourrait permettre de mieux respecter les exigences du Référentiel pour l'IP 1.1.1, augmentant la note globale pour le principe 1. De même, dans notre exemple, si une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks est mise en œuvre, il se peut que les notes d'autres indicateurs de performance soient affectées :

- **IP 1.2.1 stratégie de capture** – pour obtenir une note égale ou supérieure à 80 pour l'IP 1.2.4, la méthodologie d'évaluation des stocks doit être appropriée, compte tenu des règles de contrôle des captures appliquées dans la pêcherie. Il n'est pas exclu qu'une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks puisse éclairer les gestionnaires et les pêcheurs sur l'adéquation de la règle de contrôle des captures et donc sur la performance de la stratégie de capture elle-même. Il pourrait là encore s'ensuivre une modification de la note obtenue pour cet indicateur de performance lors d'une évaluation complète selon le Référentiel MSC.

#### Processus pour identifier les mesures appropriées

Des experts ou des consultants en pêche qualifiés peuvent se porter chef de projet, vous conseiller sur les mesures à prendre, ou encore vous aider à établir l'ensemble du plan. Vous pouvez aussi choisir d'organiser des ateliers ou des consultations des parties prenantes pour les inviter à apporter leur contribution mais aussi des idées créatives ou novatrices pour votre pêcherie.



**Compléter le Modèle de Plan d'Action**

Attribuez un numéro à chaque mesure (comme dans l'exemple de la page précédente). Remplissez la colonne « Mesures » du tableau 2 du modèle ; en face de chaque

exigence du Référentiel, inscrivez la liste des diverses mesures, avec les numéros correspondants. Conservez le même numéro pour chaque mesure tout au long du plan.

**Par exemple :**

Exigences du Référentiel	Mesures
<p><b>IP 1.2.4, BN8o</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'évaluation est appropriée pour le stock et pour la règle de contrôle des captures, et elle évalue l'état du stock par rapport aux points de référence.</li> <li>– L'évaluation tient compte des incertitudes.</li> <li>– L'évaluation de l'état du stock fait l'objet d'une relecture par des pairs.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Élaborer une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks appropriée pour le stock de mâchoiron banderille de Mauritanie.</li> <li>1.2. Réaliser l'évaluation du stock.</li> <li>1.3. Demander une relecture par des pairs des résultats de l'évaluation du stock.</li> </ol>
<p><b>IP 1.1.1, BN8o</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il est fort probable que le stock soit supérieur au seuil en deçà duquel le recrutement serait compromis.</li> <li>– Le stock se situe au point de référence cible ou fluctue autour de celui-ci.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Élaborer une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks appropriée pour le stock de mâchoiron banderille de Mauritanie.</li> <li>1.2. Réaliser l'évaluation du stock.</li> <li>1.3. Demander une relecture par des pairs des résultats de l'évaluation du stock.</li> <li>1.4. Revoir la note probable pour l'IP 1.1.1 à la lumière des résultats de l'évaluation du stock faite selon la nouvelle méthodologie.</li> </ol>
<p><b>IP 1.2.1, BN8o</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La stratégie de capture tient compte de l'état du stock et tous ses éléments constitutifs visent à la réalisation des objectifs de gestion dont les points de référence cible et limite sont un reflet.</li> <li>– La stratégie de capture n'a peut-être pas été pleinement testée, mais le suivi est en place et on dispose d'éléments qui prouvent qu'elle remplit ses objectifs.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.2. Réaliser l'évaluation du stock.</li> <li>1.5. Revoir la stratégie de capture à la lumière des résultats de l'évaluation du stock faite selon la nouvelle méthodologie.</li> <li>1.6. Adopter et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de capture si c'est ce qui est prévu au point 1.5 ci-dessus.</li> </ol>
<p><b>IP 2.2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduire les risques que la sélectivité de l'engin de pêche [xxx] fait peser sur l'espèce [abc] composant les captures accessoires.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Concevoir et tester des engins de pêche destinés à réduire les captures de l'espèce [abc].</li> <li>2.2 Analyser les effets sur la sélectivité des espèces composant les captures accessoires, ainsi que les impacts sur les captures des espèces cibles et retenues.</li> <li>2.3 Demander que soient réalisées des recherches sur l'efficacité potentielle des zones d'interdiction de la pêche pour réduire les risques pour l'espèce [abc], y compris les effets sur les captures des espèces cibles et retenues.</li> </ol>

## 6. Éléments du Plan d'Action *suite*

Listez les mesures selon leur priorité pour répondre aux exigences du Référentiel (comme indiqué dans l'exemple ci-dessus). Dans l'idéal, les rapports de pré-évaluation ou les examens de base auront identifié les indicateurs de performance ou les exigences qui ont le plus fort impact sur les notes globales de chacun des principes. Vous pouvez décider d'attacher à ces problèmes une priorité élevée, moyenne ou faible dans le cadre de votre plan. Une plus grande priorité devrait être accordée aux mesures s'attaquant à plusieurs problèmes, aux mesures dont les autres découlent, ou celles dont dépend la résolution d'autres problèmes.

Toutefois, ces décisions dépendent de votre pêcherie, des ressources dont vous disposez et/ou de la participation des partenaires et/ou des parties prenantes.

### Mesures SMART

Lors de l'élaboration de mesures visant à atteindre les balises de notation 80, il convient d'appliquer le test « SMART » en vue de garantir que les mesures en question soient : spécifiques, mesurables, acceptées, réalistes et limitées dans le temps.

**S – Spécifiques** : c'est-à-dire aussi claires et succinctes que possible, de sorte que chaque mesure soit spécifiquement adaptée à l'exigence du Référentiel à laquelle vous souhaitez vous conformer.

**M – Mesurables** : la mesure est-elle rédigée afin de savoir clairement quand elle aura atteint ses objectifs, autrement dit, pouvez-vous en « mesurer » le succès ?

**A – Acceptées** : les partenaires et/ou les parties prenantes qui jouent un rôle crucial dans le projet ou sont directement intéressés ont-ils accepté de participer à la mise en œuvre de la mesure en question, ou au moins de la favoriser ?

**R – Réalistes** : l'action est-elle réalisable, compte tenu des divers facteurs limitants ou au contraire propices ?

**T – Limitées dans le temps** : le calendrier de mise en œuvre de cette mesure est-il réaliste ? (Voir la colonne correspondante du Modèle de Plan d'Action.)

### Mettre en correspondance les mesures

Le modèle de feuille de correspondance décrit à la section 6.10 de ce guide vous permet de présenter les mesures sous la forme d'une simple liste en mettant en correspondance chacune d'entre elles avec de multiples indicateurs de performance, et en y attachant un degré de priorité élevé, moyen ou faible. Vous disposerez donc d'une fiche récapitulative pratique et simple offrant une vue d'ensemble d'un Plan d'Action complexe.

### 6.5 Ressources requises

Il importe de se demander combien de personnes-jour pourraient être nécessaires à la mise en œuvre d'une tâche ou d'une mesure, ou encore si elle pourrait induire des coûts, tels que le recours à des consultants ou à des chercheurs extérieurs, l'organisation d'ateliers ou l'achat de matériel.

Cette colonne du modèle de Plan d'Action vous donne une idée des ressources qui pourraient probablement être nécessaires pour mener à bien la mesure. Cette section ne devrait pas inclure d'informations plus générales sur les questions de calendrier, comme par exemple le nombre de mois nécessaires pour mener une mesure à bien. Cette information peut être insérée dans la dernière colonne du tableau, intitulée délais/étapes.

### 6.6 Responsabilités

Une même organisation peut être responsable de plusieurs ou de tous les aspects du projet d'amélioration de la pêcherie. Cependant, dans le cas de certaines mesures ou tâches, le chef de file du projet global peut ne pas être leader. Cette responsabilité peut être assumée par une autre personne, un autre groupe ou une autre organisation.

Le statut de Responsable pour une tâche donnée implique qu'une personne ou un groupe désignés à cet effet veille à ce que les mesures soient mises en œuvre dans les délais fixés. Le Responsable doit également demander des comptes aux partenaires associés à la mise en œuvre de la mesure en question. La personne ou le groupe (groupe de travail, groupe de pilotage ou task force) assumant ce rôle crucial devraient être identifiés dans cette colonne.

## 6.7 Partenaires

Bien que le Responsable de la mesure doive veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre dans les délais fixés, d'autres acteurs au sein du système de la pêche peuvent parfois en assurer la mise en œuvre. Il pourrait s'agir de partenaires actifs dans le projet d'amélioration de la pêche. Dans ce cas, tous les éventuels partenaires associés à la mise en œuvre d'une mesure devraient être mentionnés ici en face des mesures concernées.

Par exemple, le candidat à la certification peut être une association locale de pêcheurs, mais la mesure exige une expertise scientifique pour réaliser une bonne évaluation des stocks. Bien que le chargé de projet désigné par l'association de pêcheurs puisse assumer le rôle de Responsable pour la mesure, ce sont les scientifiques du laboratoire régional de recherche halieutique qui pourraient mettre au point la méthode d'évaluation des stocks en collaboration avec l'organisation candidate à la certification. Le laboratoire de recherche, voire les scientifiques eux-mêmes s'ils sont connus, devraient être mentionnés parmi les partenaires de la mesure s'ils ont consacré du temps, leur expertise ou d'autres ressources à la réalisation des objectifs du Plan d'Action.

## 6.8 Parties prenantes

Le programme du MSC est tributaire de la contribution et de la participation des parties prenantes, c'est-à-dire des personnes ou organisations qui sont affectées ou concernées par l'évaluation et la certification de la pêche. Le Référentiel MSC souligne lui-même à quel point il importe que les parties prenantes s'investissent dans le processus de gestion de la pêche. Aussi considère-t-on que, quel que soit le projet d'amélioration des pêcheries envisagé, les parties prenantes constituent un important atout et peuvent grandement contribuer à la réussite finale de votre Plan d'Action.

Il se peut même parfois que différentes parties prenantes d'une pêche assument la responsabilité de prendre des mesures pour améliorer un certain aspect de la pêche, bien que ces parties prenantes ne soient pas des partenaires actifs du projet d'amélioration. En pareille situation, il est possible que le responsable et/ou les partenaires du projet prennent des mesures complémentaires pour convaincre, influencer, ou agir afin que les mesures d'amélioration soient menées à bien.

Dans d'autres cas, il est possible que les parties prenantes soient consultées sur une tâche spécifique, ou sur la base d'un consensus afin que le résultat final soit vraiment conforme au Référentiel. S'il en est ainsi, les parties prenantes concernées devraient être énumérées ici, en face des mesures qui requièrent spécifiquement leur consultation, leur participation, leur investissement, ou un échange (sous forme d'ateliers, de réunions, etc.).

### Les parties prenantes peuvent notamment comprendre :

- Des organismes de gestion publics, dont des instituts de recherche, des pêcheries ou des agences de protection de l'environnement.
- Des pêcheurs, des groupes, associations ou autres organisations de pêche.
- Des groupes de la filière pêche commerciale.
- Des pêcheurs de loisirs ou sportifs et leurs groupes.
- Des groupes de représentation communautaire.
- Des organisations de défense ou de sauvegarde de l'environnement.
- La filière commerciale aval.
- Des scientifiques.

Dans cette colonne du modèle de plan d'action, indiquez les parties prenantes qui n'ont pas déjà été mentionnées parmi les partenaires ou les co-responsables du projet, surtout si elles influent sur la réussite des mesures considérées.

## 6. Éléments du Plan d'Action *suite*

### 6.9 Délais et étapes

Pour chaque mesure, engagez-vous à respecter un délai global pour la mener à bien et atteindre le résultat que vous avez fixé. Le cas échéant, vous pourriez également prévoir des étapes intermédiaires pour les éléments constitutifs de cette mesure.

Il pourrait par exemple falloir six mois à compter du démarrage du projet pour mettre au point une nouvelle méthodologie d'évaluation des stocks. Cependant, dans cet intervalle de temps, vous pouvez prévoir une étape à la fin des quatre premiers mois à laquelle les scientifiques compétents auront été consultés, les données et les informations générales pertinentes pour la méthodologie auront été réunies et l'équipe (ou le scientifique) sera prête à démarrer la mise au point du nouveau modèle. Nous recommandons que ces événements soient listés en tant qu'étapes individuelles et que des dates spécifiques leur soient attachées, tout comme une date d'achèvement pour la mesure globale.

### 6.10 Utiliser la feuille de calcul Excel pour relier les mesures et les IP

Si vous mettez en œuvre des mesures répondant à plusieurs indicateurs de performance, vous pourrez en garder une trace grâce à la feuille de correspondance que nous avons créée sous Excel (voir aperçu à la section 5).

Le modèle de feuille de correspondance vous permet de lister les mesures en reliant chacune d'elles à un ou plusieurs indicateurs de performance et de leur attacher un degré de priorité élevé, moyen ou faible.

Chaque ligne comporte également un espace où pourra être insérée une liste récapitulative des responsables et des partenaires pour les différentes mesures, ainsi qu'un délai indicatif. Cette information peut aisément être reprise du Modèle de Plan d'Action que vous aurez complété.

La feuille Excel doit vous permettre de disposer d'une fiche récapitulative pratique offrant une vue d'ensemble d'un Plan d'Action complexe sous une forme relativement simple. Ne l'utilisez que si vous la jugez utile.

Mesures	Délais et étapes
1.2. Réaliser l'évaluation du stock.	Délai global : Six mois, jusqu'au 30 juin 2010
	Étape 1 : janvier 2010 – organiser un atelier préliminaire
	Étape 2 : février-avril 2010 – consulter les experts compétents et les parties prenantes ; réunir les données disponibles
	Étape 3 : juin 2010 – mener à bien l'évaluation

## 7. Évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action

*Vous devriez suivre et évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de votre Plan d'Action.*

Ce devrait être un processus relativement simple, guidé par les informations que vous aurez insérées dans la colonne « exigences du Référentiel » (c'est-à-dire les résultats que vous cherchez à obtenir), la colonne « mesures » (c'est-à-dire les activités et les tâches que vous mettez en œuvre pour obtenir ces résultats), ainsi que la colonne « Délais/ Étapes » (c'est-à-dire le délai global et les étapes intermédiaires pour mener à bien les mesures).

Le tableau 3 du Modèle de Plan d'Action (voir aperçu ci-après) vise à vous aider à évaluer et/ou à rendre compte de manière systématique des progrès accomplis en fonction des délais et des étapes fixés dans le corps du Plan d'Action.

Si ce modèle supplémentaire vous paraît pratique et utile, contentez-vous de transcrire (ou de couper-coller) les contenus des colonnes exigences du Référentiel, mesures et délais/étapes du tableau 2. Utilisez ensuite la colonne avancement/résultat pour indiquer, en accord avec les participants au projet, les progrès qui ont été faits pour mener à bien chaque mesure. Le cas échéant, examinez et révisez les étapes et les délais. Si ce n'est pas nécessaire, du fait que les mesures elles-mêmes sont révisées ou achevées, indiquez-le dans le tableau.

**Tableau 3 : Évaluation par rapport aux jalons du Plan d'Action**

Exigences du Référentiel	Mesures	Délais / étapes	Avancement / résultats	Étape révisée
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

## 8. Références

### Principes et critères du MSC pour la pêche durable

Le Référentiel du MSC comporte trois principes généraux.

[www.msc.org/go/principes-et-criteres](http://www.msc.org/go/principes-et-criteres)

### Exigences de certification du MSC

Les exigences de certification du MSC fournissent une interprétation détaillée et opérationnelle des principes et critères pour une pêche durable, à utiliser lors des évaluations MSC. Elles définissent les étapes à suivre par les auditeurs accrédités lors des évaluations des pêcheries selon le Référentiel MSC. Elles spécifient :

- Comment définir une pêcherie (unité de certification).
- Ce qu'implique une pré-évaluation.
- La procédure à suivre pour recueillir les commentaires à certaines étapes clés de l'évaluation.
- Le contenu des rapports de certification préliminaire et final.
- Comment mener un audit de surveillance.

[www.msc.org/go/msc-scheme-requirements](http://www.msc.org/go/msc-scheme-requirements)

### Méthodologie d'évaluation RBF

La méthodologie RBF (Risk-Based Framework) du MSC se compose d'une série de méthodes d'évaluation détaillées dans les exigences de certification du MSC. Elle est utilisée dans certains cas lors de l'évaluation d'une pêcherie dont les données disponibles ne sont pas suffisantes pour noter un indicateur de performance donné en s'appuyant sur l'ensemble habituel de balises de notation.

[www.msc.org/go/rbf](http://www.msc.org/go/rbf)

### Chaîne de garantie d'origine du MSC

La chaîne de garantie d'origine du MSC pour la traçabilité des produits de la mer garantit que le label MSC n'est apposé que sur les produits de la mer issus d'une pêcherie durable certifiée MSC. Les produits issus d'une pêcherie certifiée MSC ne peuvent porter le label MSC qu'à la suite d'une vérification indépendante des entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Cette vérification est assurée par une certification indépendante selon le Référentiel chaîne de garantie d'origine.

[www.msc.org/go/chaîne-de-garantie-dorigine](http://www.msc.org/go/chaîne-de-garantie-dorigine)

### La certification des pêcheries de A à Z !

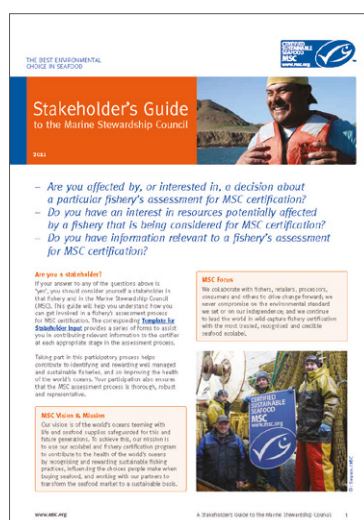
Une brochure illustrée de 32 pages fournissant des conseils et instructions concernant le processus de certification des pêcheries.

[www.msc.org/documentation/guides-pratiques-certification/fisheries-fr](http://www.msc.org/documentation/guides-pratiques-certification/fisheries-fr)

### Guide à l'intention des parties prenantes du Marine Stewardship Council

Une brochure illustrée fournissant des indications sur la manière dont les parties prenantes peuvent participer au processus de certification des pêcheries.

[www.msc.org/go/stakeholder-guide-to-msc](http://www.msc.org/go/stakeholder-guide-to-msc)



---

## 9. Contacts au sein du MSC

---

**Pour plus d'informations, contactez :**

**L'équipe Pays en voie de développement  
au siège du MSC, à Londres**

Marine Stewardship Council  
Marine House  
1 Snow Hill  
Londres  
EC1A 2DH  
Royaume-Uni

[developingworld@msc.org](mailto:developingworld@msc.org)

[www.msc.org/fr](http://www.msc.org/fr)

**Siège social et Bureau Régional MSC  
– Europe, Moyen-Orient et Afrique**

Marine House  
1 Snow Hill  
Londres  
EC1A 2DH  
info@msc.org

Tél : + 44 (0) 20 7246 8900  
Fax : + 44 (0) 20 7246 8901

Organisme de bienfaisance enregistré : 1066806  
Numéro d'enregistrement de la société : 3322023

**Bureau Régional MSC – Amériques**

2110 N. Pacific Street  
Suite 102  
Seattle, WA 98103  
États-Unis

americasinfo@msc.org  
Tél : + 1 206 691 0188  
Fax : +1 206 691 0190

Statut d'organisme sans but lucratif : 501 (C) (3)  
Numéro d'identification d'employeur : 91-2018427

**Bureau Régional MSC – Asie**

Tanglin International Centre  
352 Tanglin Road  
Strathmore Block #02-09  
Singapour 247671

patricia.ng@msc.org  
Tél : +65 64723280  
Fax : + 65 64723780

Statut d'organisme sans but lucratif :  
demande en cours

Numéro d'enregistrement de la société : 201215612M

**Bureau Régional MSC –  
Australie et Nouvelle-Zélande**

10/46-48 Urunga Parade  
Miranda NSW 2228  
Australie

Tél : + 61 (0)2 9524 8400  
ABN : 69 517 984 605

**Bureau local du MSC –  
Région de la Mer Baltique**

Skeppsbron 30  
111 30  
Stockholm, Suède

Tél : +46 (0)8 503 872 40

**Bureau local du MSC – France**

La Ruche  
84 Quai de Jemmapes  
75010 Paris  
France

Tél : +33 (0)1 83 64 68 16

**Bureau local du MSC –  
Allemagne, Suisse, Autriche**

Schwedter Straße 9a  
10119 Berlin  
Allemagne

Tél : +49 (0)30 609 8552 0

**Bureau local du MSC – Islande**

Fjarðargata 11  
220 Hafnarfjörður  
Islande

Tél : +354 5656022

**Responsable MSC – Pologne**

Anna Dębicka  
Rakowiecka Street 34 m 51  
02-532 Warsaw, Pologne  
Mobile : +48 502 44 77 34

**Bureau local du MSC – Japon**

7th floor, Kabuto-cho MOC building,  
15-12, Nihonbashi Kabutocho  
Chuo-ku, Tokyo

103-0026  
Japon

Tél : +81 (0)3 5623 2845

**MSC Local Office – Benelux**

Koninginnegracht 8  
2514 AA Den Haag  
Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 360 5979

**Bureau local du MSC – Ecosse**

69 Buchanan Street  
Glasgow G1 3HL, Royaume-Uni  
Tél : +44 (0) 131 243 2605

**Bureau local du MSC – Afrique du Sud**

Unit F178,  
Millennium Business Park  
Century City  
Cape Town  
Afrique du Sud

Tél : +27 (0)21 551 0620

**Bureau local du MSC – Espagne  
et Portugal**

Paseo de la Habana, 26  
Planta 7, Puerta 4  
28036 Madrid

Tél : +34 674 07 10 54

---

[www.msc.org/fr](http://www.msc.org/fr)  
[info@msc.org](mailto:info@msc.org)



@MSCpechedurable



/MSCpechedurable



/pechedurableMSC

Conçu par Forster Communications.

La participation au programme de certification MSC évolue continuellement;  
toutes les données de ce document sont exactes au moment de sa publication.

© Marine Stewardship Council 2013